

Le 7 septembre 2017

Monsieur l'Adjoint à la maire en charge des personnels,

Le communiqué de presse du 4 septembre de la préfecture de région Île de France indique les 9371 nouveaux contrats aidés restant à prescrire sur l'Île de France seront réservés en priorité aux publics qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi, à l'Éducation nationale et aux structures sanitaires et sociales:

- renouvellement des contrats des personnes de plus de 50 ans;
- bénéficiaires du RSA ou de l'ASS dans le cadre de leur projet d'insertion dans le cadre des conventions annuelles signées avec les conseils départementaux;
- renouvellement des contrats des personnes en situation de handicap ;
- établissements scolaires, pour pourvoir les postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) affectés dans les classes accueillant des élèves en situation de handicap;
- associations et structures sanitaires et sociales qui pourront renouveler les contrats sur les postes existants;
- renouvellement des contrats affectés aux clubs sportifs, dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle anticipant les besoins en emplois liées aux JO;
- police, pour des postes d'adjoints de sécurité dès la rentrée de septembre...

Qu'en sera-t-il des autres ? Combien d'agents de la Ville de Paris risquent de ne pas être repris ? Il y a semble-t-il des assurances pour la reconduction des contrats de la Ville de Paris en septembre et octobre. Et après ? Quels services vont être impactés sachant que certains services ne peuvent pas tourner sans la participation d'agents en contrats aidés ?

Notre organisation syndicale s'inquiète vivement pour nos collègues. IL faut un vrai plan d'intégration de nos collègues ou pour les plus en difficultés de vrais parcours d'insertion. La Ville de Paris doit multiplier les efforts pour intégrer pleinement au corps des agents de la ville ces contrats aidés, elle doit s'opposer à leur suppression brutale. Un traitement équitable de ces salariés pour la plupart sur emplois permanents justifierait que les emplois correspondants soient budgétés et que les bénéficiaires des contrats aidés soient recrutés sur ces postes.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'adjoint à la Maire, l'assurance de ma considération.

La secrétaire générale



Marie-Claude Sémel